Développement local dans le contexte des changements climatiques en Côte d'Ivoire: Cas d'Abidjan et du département de Bouaké

KRA Kouakou Valentin
Enseignant-Chercheur
Maître de Conférences
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
Département d'Anthropologie et de Sociologie
kravalentin2005@yahoo.fr

Résumé : Le changement climatique constitue aujourd'hui l'un des défis majeurs auxquels sont confrontées les sociétés contemporaines, tant au niveau mondial que local. Dans ce contexte, le développement local apparaît comme une réponse stratégique face à la complexité des défis environnementaux. Cette étude a pour objectif d'identifier les acteurs locaux et leurs pratiques dans la lutte contre les changements climatiques. Dans une approche qualitative ayant privilégié les entretiens individuels, complétés par des données secondaires et une observation directe, il ressort que la faiblesse des capacités institutionnelles – marquée par un manque de personnel qualifié, des ressources financières limitées et des outils de suivi obsolètes – freine l'application des lois environnementales. L'absence de sanctions dissuasives et d'incitations fiscales pour les acteurs engagés dans des pratiques responsables empêche l'émergence d'une économie verte. À Abidjan, les inondations récurrentes exigent des mesures d'urbanisme adaptées, tandis qu'à Bouaké, les priorités portent sur la lutte contre la désertification.

Mots-clés: Changement climatique, développement local, agriculture, Côte d'Ivoire, Bouaké

Local development in the context of climate change in Côte d'Ivoire: Case of Abidjan and the department of Bouaké

Abstract: Climate change is one of the major challenges facing contemporary societies today, both globally and locally. In this context, local development emerges as a strategic response to the complexity of environmental challenges. This study aims to identify local actors and their practices in the fight against climate change. Using a qualitative approach that prioritises individual interviews, supplemented by secondary data and direct observation, it emerges those weak institutional capacities - marked by a lack of qualified personnel, limited financial resources, and outdated monitoring tools - hinder the enforcement of environmental laws. The absence of dissuasive sanctions and tax incentives for actors engaged in responsible practices prevents the emergence of a green economy. In Abidjan, recurring floods require appropriate urban planning measures, while in Bouaké, priorities focus on combating desertification.

Keywords: Climate change, local development, agriculture, Ivory Coast, Bouaké

Introduction

Le développement local, en tant qu'approche participative visant à promouvoir un progrès durable et inclusif, est aujourd'hui confronté à des défis de plus en plus complexes. Parmi ces défis, le changement climatique s'impose comme une menace majeure pour les systèmes sociaux, économiques et environnementaux, en particulier dans les pays en développement (S. Sahnoune 2021). En Côte d'Ivoire, cette problématique prend une ampleur significative, affectant non seulement les zones rurales, mais également les espaces urbains et périurbains où les dynamiques socio-économiques sont en pleine mutation.

Les changements climatiques représentent l'une des crises écologiques les plus profondes de notre époque, marquant une transformation rapide et parfois irréversible des écosystèmes planétaires. Ils se manifestent par une élévation des températures globales, une intensification des événements météorologiques extrêmes, une montée du niveau des océans et une modification des cycles hydrologiques (R. Kandel, 2019). Ces bouleversements, largement attribués aux activités humaines – notamment l'exploitation des combustibles fossiles, la déforestation et les pratiques agricoles intensives – compromettent gravement l'équilibre environnemental mondial. Cette crise écologique met en lumière l'interdépendance entre la nature et les sociétés humaines. En effet, les écosystèmes, en tant que régulateurs naturels du climat, subissent des pressions croissantes, ce qui affaiblit leur capacité à absorber les impacts climatiques. En conséquence, les populations, en particulier les plus vulnérables des pays en développement, se trouvent en première ligne des effets du dérèglement climatique, subissant des pertes de ressources, des déplacements et des perturbations économiques.

Abidjan, métropole économique, et le département de Bouaké, centre agro-pastoral stratégique, illustrent deux visages complémentaires de la Côte d'Ivoire face aux changements climatiques. Si Abidjan fait face à des enjeux tels que l'urbanisation rapide, les inondations récurrentes et la gestion des déchets, Bouaké doit relever des défis liés à la dégradation des terres, la baisse de la productivité agricole et les migrations climatiques. Ces phénomènes soulèvent des questions fondamentales sur la capacité des acteurs locaux, étatiques et non étatiques, à concevoir et mettre en œuvre des stratégies adaptées pour renforcer la résilience des communautés et promouvoir un développement local durable.

Malgré les efforts de certains, l'implication des acteurs locaux demeure souvent inégale. Dans plusieurs cas, le manque de coordination, le déficit de volonté politique ou l'influence d'intérêts privés compromettent les initiatives de lutte contre les changements climatiques.

À Abidjan, certaines autorités locales semblent parfois ignorer les réglementations environnementales, autorisant des constructions dans des zones à risque ou tolérant des pratiques qui aggravent les problèmes d'inondation et de pollution. À Bouaké, l'absence d'un soutien structurel pour les petits exploitants agricoles limite leur capacité à adopter des pratiques plus

durables. Ce laxisme freine les dynamiques d'adaptation et crée un déséquilibre entre les communautés qui s'efforcent d'agir et celles qui subissent passivement les impacts climatiques.

L'approche participative, souvent présentée comme une solution idéale pour intégrer les communautés locales dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement, reste largement théorique en Côte d'Ivoire. À Abidjan, par exemple, les populations affectées par les inondations sont rarement consultées sur les plans d'aménagement ou les projets de résilience urbaine. De même, à Bouaké, les agriculteurs locaux dénoncent parfois une marginalisation dans les programmes d'adaptation promus par les autorités ou les bailleurs de fonds. Les consultations, lorsqu'elles ont lieu, sont souvent superficielles, et les décisions finales sont prises sans réelle prise en compte des propositions des communautés concernées. Cette marginalisation contribue à creuser le fossé entre les stratégies officielles et les besoins réels des populations.

Une question fondamentale se dégage de ces constats: quelles sont les réelles contributions des acteurs du développement local dans la lutte contre les changements climatiques? À partir de cette question centrale, cette étude vise à identifier les acteurs locaux et leurs pratiques dans la lutte contre les changements climatiques; analyser les insuffisances des pratiques d'acteurs et déterminer l'impact des changements climatiques sur le développement local. Des entretiens individuels ont permis de collecter les données empiriques qui ont fait l'objet d'une analyse du contenu.

1. Résultats

1.1. Acteurs du développement local dans la lutte contre les changements climatiques

En matière de développement local, l'approche participative est recommandée comme modalité d'ingénierie sociale et politique. Dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques, cela se traduit par un effort commun de tous les acteurs que sont l'État, les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile, les populations ; en vue de renforcer le bien-être des populations.

1.2. Acteurs étatiques dans la lutte contre les changements climatiques

Face aux défis imposés par les changements climatiques, l'État ivoirien a adopté des mesures significatives pour construire un cadre institutionnel propice à la lutte contre ce phénomène. Parmi ces initiatives, la ratification de l'Accord de Paris en 2016 constitue un engagement majeur en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de l'adaptation aux impacts climatiques. Cet accord engage la Côte d'Ivoire à contribuer à l'effort mondial pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, en définissant des Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) axées sur des secteurs clés comme l'agriculture, l'énergie et les infrastructures. La création de la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) par le décret n° 2004-649 du 16 décembre 2004 traduit également la volonté de l'État de coordonner les actions en matière de développement durable. Cet organe vise à intégrer les préoccupations

environnementales dans les politiques sectorielles tout en assurant un suivi des engagements internationaux. Cette dynamique a conduit à la mise en place de plusieurs stratégies d'atténuation, parmi lesquelles figure la transition énergétique, orientée vers la promotion des sources d'énergie renouvelable telles que le solaire, la biomasse et l'hydroélectricité. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans la lutte contre la déforestation, notamment à travers son adhésion à l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique centrale et de l'Ouest (CAFI), avec pour ambition de restaurer progressivement sa couverture forestière. À cela s'ajoute une volonté de mieux encadrer la gestion des déchets, en particulier dans les zones urbaines comme Abidjan, par le biais de projets de valorisation énergétique des déchets, intégrés aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans le domaine agricole, la Côte d'Ivoire, consciente de la forte exposition de ce secteur aux effets du changement climatique, a entrepris plusieurs actions d'adaptation. Parmi celles-ci figurent la promotion d'une agriculture plus résiliente, fondée sur des projets visant la diversification des cultures et la transmission de techniques agroécologiques aux producteurs. Ces initiatives ont pour objectif de renforcer la capacité des agriculteurs à faire face aux périodes de sécheresse, à la dégradation des sols et à la baisse progressive des rendements agricoles. La mise en œuvre des infrastructures résistantes dans les zones urbaines comme Abidjan, où des programmes de réhabilitation des systèmes de drainage et de lutte contre les inondations ont été mis en place.

Même si pour la mise en œuvre des politiques climatiques la Côte d'Ivoire a su mobiliser des fonds internationaux, notamment via le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et d'autres mécanismes de financement multilatéraux, le financement demeure insuffisant pour répondre aux besoins croissants. L'État ivoirien doit encore intensifier les partenariats avec les institutions financières, les ONG et les entreprises privées pour garantir une mobilisation durable des ressources. En outre, les efforts de l'État ivoirien pour lutter contre les changements climatiques, bien qu'encourageants, nécessitent une intensification et une meilleure coordination pour garantir un impact durable à l'échelle locale. L'articulation entre politiques nationales, actions locales et financements adéquats demeure la clé pour relever ce défi global tout en soutenant un développement inclusif et résilient. C'est pourquoi il convient de mettre un appui sur l'éducation, la sensibilisation.

L'éducation est un outil essentiel pour promouvoir une prise de conscience durable et pour préparer les générations futures à faire face aux défis environnementaux. Les acteurs étatiques interviennent à plusieurs niveaux. C'est l'exemple de l'intégration des enjeux climatiques dans les programmes scolaires. En Côte d'Ivoire, l'État a commencé à introduire des notions de développement durable et de lutte contre les changements climatiques dans les curricula scolaires. Ces programmes permettent aux élèves de comprendre les causes et les conséquences des changements climatiques, ainsi que les solutions possibles pour y faire face. En plus, la création des centres de recherches et d'innovations permet aux universitaires de s'engager dans des études sur l'adaptation, les pratiques agricoles résilientes et les énergies renouvelables. Outre l'éducation, la sensibilisation des communautés et des populations à travers des campagnes médiatiques et communautaires, des journées nationales et événements thématiques, les

partenariats avec les leaders communautaires et religieux sont des actes menés par les acteurs étatiques.

1.3. Collectivités territoriales

Les collectivités territoriales jouent un rôle crucial dans la lutte contre les changements climatiques, car elles sont directement responsables de la gestion des territoires et de l'application des politiques publiques au niveau local. Elles constituent des acteurs de proximité capables de mobiliser les populations, de mettre en œuvre des actions adaptées aux réalités locales, et de renforcer la résilience des communautés face aux impacts climatiques. Les collectivités territoriales sont en première ligne pour intégrer les préoccupations climatiques dans leurs plans de développement local : planification territoriale adaptée, stratégies d'atténuation, programmes d'adaptation.

La gestion des déchets ménagers est directement liée aux défis climatiques dans les grandes villes comme Abidjan. Une mauvaise collecte des ordures contribue à l'obstruction des canaux de drainage, aggravant les inondations et augmentant les risques sanitaires pour les populations. Les quartiers densément peuplés, comme Adjamé ou Treichville, sont souvent confrontés à une accumulation massive d'ordures en raison d'une collecte insuffisante ou irrégulière. Cela entraîne le blocage des systèmes de drainage : les déchets plastiques, en particulier, obstruent les caniveaux et les égouts, exacerbant les inondations lors des pluies. Les appuis techniques et logistiques nécessaires consistent au renforcement des systèmes de collectes. L'État, via l'ANAGED (Agence Nationale de Gestion des Déchets), mène des actions en ce sens, notamment le renforcement des partenariats avec des opérateurs privés pour améliorer la fréquence et la couverture de la collecte des ordures. En termes d'appuis techniques, les services techniques des communes, en collaboration avec des institutions spécialisées (comme le BNETD - Bureau National d'Études Techniques et de Développement), reçoivent un appui pour identifier les zones à haut risque d'inondation ou de glissement de terrain. Ces cartes permettent de prioriser les actions de prévention et d'intervention.

Il faut retenir, pour l'essentiel, que les collectivités territoriales sont les pivots de l'action climatique à l'échelle locale. Leur proximité avec les populations, leur rôle dans la planification et la gestion des ressources, ainsi que leur capacité à mobiliser et coordonner les acteurs en font des agents essentiels dans la lutte contre les changements climatiques. Cependant, pour maximiser leur efficacité, elles doivent bénéficier d'un appui renforcé de l'État, d'un accès adéquat aux ressources financières et d'une coopération accrue avec les partenaires nationaux et internationaux.

1.4. Secteur privé

Le secteur privé, notamment les entreprises opérant dans les domaines de l'eau potable, de l'agro-industrie, de l'énergie, des banques, a la responsabilité d'intégrer des systèmes de management de l'environnement (SME) dans ses opérations. Leurs actions pourraient consister en la mise en œuvre de pratiques de lutte contre les changements climatiques ainsi que des options d'adaptation

au niveau local. La sensibilisation, le financement de la recherche et des projets dans le domaine de l'économie verte auraient pu être des politiques ou programmes d'actions du secteur privé. Malheureusement en Côte d'Ivoire, cet acteur semble totalement absent dans la gestion des questions climatiques.

Les entreprises impliquées dans la gestion de l'eau, comme les opérateurs de services publics ou privés, peuvent mettre en œuvre des pratiques de management environnemental tout en s'engageant envers les communautés. Cette stratégie contribue à la réduction des pertes (la mise en place de systèmes de distribution modernes pour réduire les fuites d'eau dans les réseaux, la surveillance en temps réel des infrastructures pour éviter le gaspillage des ressources hydriques), à la protection des ressources en eau (participation à la protection des bassins versants et des nappes phréatiques, sensibilisation des populations à l'utilisation rationnelle de l'eau) et à un accès élargi pour les populations vulnérables (installation de bornes-fontaines et de points d'accès communautaires dans les zones rurales ou périurbaines, tarification sociale pour rendre l'eau potable accessible aux ménages à faibles revenus).

En ce qui concerne le secteur agro-industriel, il est souvent accusé de contribuer à la déforestation, à la dégradation des sols et à la pollution des cours d'eau. L'adoption d'un SME par les entreprises semble importante pour réduire ces impacts et contribuer positivement au développement local. Elles peuvent promouvoir les pratiques agricoles responsables, soutenir les agriculteurs locaux en les formant sur les techniques agricoles durables et résilientes face au climat, et assurer la gestion des déchets par la transformation des résidus agricoles en compost ou en biogaz pour limiter les déchets et réduire les émissions de méthane.

Pour ce qui est des secteurs énergétiques, ils doivent promouvoir la transition vers les énergies renouvelables à travers, entre autres, le développement de projets d'énergie solaire, éolienne ou hydraulique pour répondre aux besoins croissants en électricité sans augmenter les émissions de carbone. Pour y parvenir, il est important pour ces entreprises de s'appuyer sur les structures bancaires et financières spécialisées dans ces domaines tel que le Fonds Vert pour le Climat (FVC).

1.5. Populations

Les populations locales sont à la fois les premières victimes des impacts des changements climatiques et des actrices incontournables de la résilience et de l'adaptation. Leur implication directe dans la gestion des ressources, la mise en œuvre des solutions locales, et le plaidoyer pour un environnement durable fait d'elles des partenaires stratégiques dans la lutte contre les changements climatiques. En Côte d'Ivoire, leur engagement est crucial pour assurer un développement local inclusif et durable.

Pour répondre aux défis des changements climatiques, les populations doivent adopter des comportements écologiques visant à préserver leur environnement et à limiter les impacts

climatiques. Ces transformations impliquent à la fois des modifications des habitudes quotidiennes et des ajustements dans l'utilisation des ressources naturelles, la réduction des brûlis traditionnels en agriculture, au profit de méthodes moins destructrices, comme l'agroforesterie, la gestion responsable des déchets, la réduction des empreintes carbone.

Les pratiques culturelles et traditionnelles en tant que savoirs locaux doivent souvent intégrer les stratégies communautaires pour préserver les écosystèmes et sensibiliser les populations. C'est l'exemple de certaines forêts qui sont considérées comme sacrées et protégées par des interdictions d'exploitation ou de coupe d'arbres. Ces espaces, souvent riches en biodiversité, servent de réservoirs écologiques et de barrières naturelles contre les aléas climatiques. En outre, la mise en place de pratiques symboliques ou spirituelles pour décourager les actes destructeurs envers l'environnement, tels que la chasse abusive où la déforestation reste des pratiques à encourager.

On retient pour l'essentiel que, certains de nos us et coutumes, promouvant des forêts sacrées et des rituels de dissuasion, assurent une préservation des écosystèmes en mobilisant les valeurs communautaires. Parallèlement, les changements de comportements écologiques et l'introduction de pratiques agricoles durables permettent d'adapter les modes de vie aux nouvelles réalités climatiques tout en renforçant la résilience des populations face aux impacts environnementaux. Cette combinaison constitue un socle solide pour promouvoir un développement local durable et inclusif.

2. Insuffisances des acteurs du développement local face aux changements climatiques

2.1. Au niveau étatique

Les politiques nationales de lutte contre les changements climatiques, bien que pertinentes, manquent parfois d'une vision cohérente à long terme. Cela traduit une planification stratégique insuffisante et désarticulée. On peut citer comme exemple, le manque de coordination entre les différents niveaux : les stratégies nationales ne sont pas systématiquement alignées sur les priorités locales, créant une déconnexion entre les besoins réels des communautés (comme celles d'Abidjan et de Bouaké) et les interventions étatiques. En plus de ce facteur, on note également l'absence de régionalisation des plans climatiques : chaque région de la Côte d'Ivoire subit les impacts climatiques différemment. À Abidjan, les inondations récurrentes dues à une urbanisation anarchique nécessitent des réponses spécifiques, tandis qu'à Bouaké, les défis portent sur la désertification et la baisse de productivité agricole. Pourtant, ces particularités sont rarement intégrées aux politiques nationales. Ces difficultés relèvent le plus souvent d'une faiblesse des capacités institutionnelles se traduisant par un manque de ressource humaine qualifiée et une lenteur dans la décentralisation.

En matière de vulgarisation dans l'application des textes, la Côte d'Ivoire dispose d'un cadre juridique relativement étoffé en matière de protection de l'environnement, notamment à travers le

Code de l'Environnement et diverses lois sectorielles. Cependant, leur application demeure largement insuffisante. Trois problèmes majeurs peuvent être évoqués pour justifier cette insuffisance. Premièrement, on note un problème de diffusion : les textes législatifs et réglementaires ne sont pas suffisamment vulgarisés auprès des populations et des acteurs locaux. Cela crée un déficit de sensibilisation et de compréhension, particulièrement dans les zones rurales où les enjeux climatiques et environnementaux sont pourtant cruciaux. Deuxièmement, il se pose clairement un laxisme institutionnel : l'application des lois est souvent compromise par un manque de volonté politique, des interférences économiques (pression des industries polluantes) et une corruption latente. Enfin, l'absence de sanctions effectives : les violations environnementales, comme les déversements illégaux de déchets industriels ou la destruction de forêts, sont rarement sanctionnées de manière dissuasive.

La faible représentation de l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE), responsable du suivi et de l'évaluation environnementale des projets, entrave sa capacité à effectuer un suivi régulier des projets et à détecter les infractions environnementales. Ces ressources humaines et financières sont souvent insuffisantes pour couvrir l'ensemble des activités de suivi, d'inspection et de sanction nécessaires avec des outils technologiques le plus souvent obsolètes. Cette absence d'instruments économiques incitatifs contrarie l'application du principe pollueur-payeur et le principe d'usage payeur. Cela se traduit clairement par l'insuffisance des taxes environnementale : les industries polluantes ne paient pas de manière proportionnée pour les externalités négatives qu'elles génèrent, comme les émissions de gaz à effet de serre ou la pollution des cours d'eau. À côté de cette insuffisance, l'insuffisance de mécanismes incitatifs est à souligner : les entreprises qui adoptent des pratiques écologiquement responsables ne bénéficient pas d'incitations fiscales ou financières. Cela freine l'adoption de technologies vertes. L'autre insuffisance, c'est le désengagement des pollueurs. En effet, l'absence de contraintes économiques strictes encourage les comportements irresponsables de certains acteurs industriels et agricoles.

2.2. Au niveau des collectivités territoriales

Les insuffisances des collectivités territoriales en Côte d'Ivoire sont le reflet d'un cadre institutionnel encore en construction et d'un manque de ressources adaptées aux défis climatiques. La plupart des collectivités territoriales n'ont pas intégré les enjeux climatiques dans leurs documents de planification, ce qui reflète un manque d'intérêt ou de priorisation des questions climatiques. Les plans de développement locaux et les schémas d'aménagement du territoire des collectivités incluent rarement des objectifs ou des stratégies liées à la lutte contre les changements climatiques. Par exemple, les inondations récurrentes à Abidjan et les problèmes de désertification à Bouaké ne sont pas traités comme des priorités dans les documents existants. Aussi, les stratégies d'adaptation locales, comme la promotion de pratiques agricoles résilientes, l'aménagement des bassins versants ou l'amélioration des infrastructures d'assainissement, sont-elles rarement envisagées. L'intervention repose surtout sur une action réactive plutôt que proactive. C'est-à-dire, les collectivités réagissent souvent après coup aux catastrophes

climatiques (inondations, sécheresses), faute d'une planification anticipative et cohérente. Leurs seules actions se limitent généralement à quelques prises en charge quand survient une catastrophe naturelle. C'est ce qui s'observe dans les communes d'Abidjan lorsqu'il y a des inondations ou des glissements de terrain. Ces conseillers municipaux de Cocody et d'Attékoubé l'expriment bien. Le conseiller municipal de Cocody affirme ceci : « Nous, au niveau de la Mairie de Cocody, nous sommes sur le terrain chaque fois qu'il y a inondations, pour aider les populations sinistrées. Le premier secours est très important et nous y veillons. C'est ce que nous pouvons faire face à ce genre de situation » (Conseiller municipal Coc1). Quant au conseiller municipal d'Attékoubé, il fait le constat suivant :

> Ici à Attécoubé, il y a chaque année des glissements de terrain. C'est pour cela que le District a déguerpi certaines populations. Nous avons toujours été préoccupés par la situation durant la saison des pluies. Dès qu'on est informé, le Maire met tout en œuvre pour aider les populations en difficultés. On les sensibilise aussi mais bon… (Conseiller municipal At1).

Au-delà de cette prise en charge en cas de catastrophe naturelle, la question de changements climatiques semble de peu d'importance ou du moins peu traitée par les collectivités territoriales. Elle ne fait pas partie de leur programme d'actions et très peu connue par de nombreux élus locaux. Ainsi, 83 % des conseillers municipaux interrogés se limitent à la hausse de température dans leur définition des changements climatiques. La prévention, les options d'adaptation ne sont pas connues et ne sont pas inscrites dans leurs agendas. Les verbatims suivants en sont illustratifs :

> Changements climatiques, c'est quand il y a une hausse des températures. C'est ce que nous vivons et ça se voit…. A vrai dire, ça ne fait pas partir de nos actions. Ça pourrait l'être un jour mais pour le moment, ce n'est pas dans notre programme (Conseiller Municipal Brobo).

> Sincèrement, changements climatiques, options d'adaptation ne sont pas dans notre programme. Je peux me tromper mais, on n'en a jamais parlé depuis que je suis ici. Il y a des problèmes urgents à gérer. Le réchauffement du climat est affaire mondiale et donc c'est l'État qui s'en occupe. C'est tout ce que je sais…. (Conseiller municipal Bouaké).

De ce qui précède, on constate que les collectivités territoriales en Côte d'Ivoire sont peu imprégnées des questions relatives aux changements climatiques. Elles n'en font pas cas dans leurs programmes d'actions. Pourtant, la lutte contre les changements climatiques et les options d'adaptation sous-jacentes devraient être gérées de façon inclusive par tous les acteurs du développement local, dont les collectivités territoriales. En principe, leur rôle dans la territorialisation des changements climatiques aurait pu véritablement contribuer à cette politique au regard de la place qu'elles occupent au niveau local, leur proximité avec les populations. Le manque d'intérêt pour les changements climatiques et le faible niveau de sensibilisation des élus locaux constituent des freins majeurs à l'intégration de stratégies d'adaptation dans les politiques locales. L'une des solutions passe par une meilleure formation des élus, une priorisation des enjeux climatiques dans les documents de planification et un accompagnement technique accru.

2.3. Au niveau du secteur privé

Malgré l'existence de textes réglementaires et d'accords internationaux auxquels la Côte d'Ivoire est partie prenante (ex. : Accord de Paris), leur application dans le secteur privé demeure limitée. De nombreuses entreprises, en particulier dans les secteurs industriels et extractifs, ne respectent pas les normes environnementales en matière de gestion des déchets, de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de préservation des écosystèmes. Les institutions responsables, telles que l'ANDE, manquent de ressources humaines et logistiques pour effectuer des inspections régulières sur l'ensemble du territoire national. Cette situation crée une zone de non-droit environnemental dans certaines régions où les entreprises opèrent sans contrainte. Les propos de M. Kouadio (agent de l'ANDE) sont illustratifs :

> Le véritable problème que nous avons, c'est la question de ressources humaines et du nombre d'agences. Nous ne sommes pas représentés dans toutes les régions du pays. Alors, comment sensibiliser et informer les populations qui sont par exemple hors d'Abidjan ? Il faut que nos agences soient représentées à travers le pays pour que nos actions soient efficaces sur le terrain…Sinon, nous sommes conscients que les entreprises privées ont des pratiquent néfastes sur l'environnement et donc les changements climatiques mais nous loin d'elles pour contrôler ce qu'elles font. (Kouadio, agent ANDE- Abidjan).

Les entreprises privées et singulièrement les institutions financières jouent un rôle central dans le financement des actions d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques. Cependant, en Côte d'Ivoire, leur implication reste très faible. Les banques et institutions de microfinance méconnaissent souvent les opportunités liées aux investissements verts et les mécanismes de financement climatique, tels que les obligations vertes ou le Fonds Vert pour le Climat. Cette méconnaissance se traduit par une faible allocation de ressources vers les projets climatiques. Généralement, les projets liés aux changements climatiques sont souvent perçus comme risqués par les banques, en raison de leur long délai de rentabilité et de l'absence de garanties suffisantes. De ce fait, les institutions financières privilégient les secteurs traditionnels, jugés plus sûrs, comme le commerce ou l'immobilier. En cela, un cadre de banque donne son point de vue sur la question en ces termes: *«* Nous sommes dans le domaine des banques, des finances. Je suis dans ce secteur depuis une vingtaine d'années et je ne vois pas le lien avec cette histoire de changements climatiques. Ça n'a jamais été à l'ordre du jour » (Toure, cadre de Banque à Bouaké).

En dehors du secteur bancaire, on rencontre les mêmes insuffisances au niveau d'autres entreprises privées, comme c'est le cas de la Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire (SODECI) dont l'un des agents donne son point de vue sur la question en affirmant ce qui suit : «….Peut-être que ça viendra un jour mais, les changements climatiques ne sont véritablement pas inscrits dans notre agenda. C'est vrai que nous distribuons l'eau potable aux populations mais cette affaire de changements climatiques n'est pas dans nos missions » (Traore, agent de la SODECI à Abidjan).

Le manque d'application des dispositions réglementaires et l'absence d'intérêt des institutions financières et autres entreprises privées constituent des freins majeurs à la lutte contre les

changements climatiques en Côte d'Ivoire. Une implication plus active du secteur financier, associée à un cadre juridique renforcé et des incitations économiques, est essentielle pour mobiliser des ressources en faveur de l'adaptation et de l'atténuation des changements climatiques.

2.4. Au niveau des populations

Un autre facteur majeur limitant l'implication des populations dans la lutte contre les changements climatiques est le faible niveau de conscience écologique et de civisme. Le manque d'une culture environnementale forte empêche souvent les communautés de prendre des initiatives visant à atténuer les effets des changements climatiques et à s'adapter à ces derniers. Dans de nombreuses régions de la Côte d'Ivoire, les problèmes écologiques et climatiques ne sont pas perçus comme des priorités. En raison du manque de formation sur les questions écologiques et de leurs implications à long terme, les populations ne sont souvent pas conscientes des causes et des effets des changements climatiques. Le manque de culture civique et d'engagement collectif face aux enjeux environnementaux contribue à des comportements nuisibles à l'environnement. Le non-respect des règles d'urbanisme, l'incivisme dans la gestion des déchets, et le non-respect des espaces protégés sont des exemples de pratiques qui dégradent l'environnement. Par ailleurs, l'idée que «l'environnement est l'affaire de l'État» prévaut chez de nombreuses personnes qui estiment que ce sont principalement les autorités publiques qui doivent prendre en charge la question environnementale, sans qu'elles aient à jouer un rôle actif. Cet enquêté l'exprime bien: «Nous en tant qu'individus, qu'avons-nous pour lutter contre les changements climatiques ? On ne peut rien du tout. C'est une affaire de Dieu. Quand il y a un problème de changements climatiques, peut être que le gouvernement peut faire quelque chose pour aider les victimes. C'est tout. Sinon nous les hommes, on ne peut rien faire » (Tra-Bi, enquêté Cocody).

La conscience des enjeux climatiques reste souvent faible, particulièrement dans les zones rurales où les priorités quotidiennes (surtout économiques) prennent le dessus. La réduction des émissions de gaz à effet de serre ou la conservation de la biodiversité peuvent sembler lointaines et non urgentes, ce qui conduit à un manque de mobilisation des communautés. Les propos de ce paysan permettent de mieux comprendre la situation :

> Au village ici là, on ne sait pas qu'on peut lutter contre les changements climatiques. C'est Dieu qui fait tomber la pluie ou prolonger les sècheresses quand il veut. Ce sont nos vilains comportements qui font qu'il ne pleut plus comme avant. Sinon, nous les Hommes, on ne peut rien faire pour changer le climat. (Konan, agriculteur à Djebonoua).

Dans certains cas, les populations sont conscientes de l'importance des changements climatiques, leur capacité à adopter des solutions d'adaptation reste souvent limitée par des facteurs techniques et financiers. La lutte contre les effets des changements climatiques nécessite des investissements en matériel, en technologies adaptées et en ressources humaines. Les populations rurales et les petits exploitants agricoles, qui sont parmi les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques, n'ont pas toujours accès aux financements nécessaires pour adopter des pratiques

agricoles climato-intelligentes ou pour investir dans des infrastructures résilientes. Les solutions techniques disponibles pour l'adaptation aux changements climatiques (irrigation, gestion des sols, agroforesterie) peuvent être difficiles à appliquer pour les communautés rurales en raison de leur coût ou de leur complexité. Bien que de nouvelles technologies écologiques et agricoles existent, elles restent souvent inaccessibles pour les populations rurales, soit en raison du coût élevé, soit à cause du manque d'infrastructures adéquates pour les mettre en œuvre. Par exemple, les technologies agricoles adaptées au changement climatique, comme les semences résistantes à la sécheresse ou les systèmes d'irrigation à faible coût, sont difficiles à acquérir sans un accompagnement technique et financier approprié. C'est ce que ce paysan exprime à travers ses propos :

> …Vous savez, on peut trouver des solutions pour cultiver quand il ne pleut pas. Si on avait les moyens, on pouvait faire des barrages pour retenir l'eau ou même faires des forages pour utiliser l'eau quand il ne pleut pas. Cependant, nous ne pouvons pas car nous n'avons pas les moyens et personne ne s'intéresse au financement d'un tel projet. (Ndri, agriculteur à Brobo)

Le faible niveau de conscience écologique et de civisme, ainsi que le manque de moyens techniques et financiers pour l'application des options d'adaptation aux changements climatiques, représentent des obstacles majeurs à la mobilisation des populations dans la lutte contre les changements climatiques en Côte d'Ivoire. Pour remédier à cette situation, il est essentiel de renforcer l'éducation à la citoyenneté écologique, d'améliorer l'accès aux financements et aux technologies, et de développer des solutions adaptées aux réalités locales des populations.

3. Impact des changements climatiques sur le développement local

3.1. Impact sur l'agriculture et la sécurité alimentaire

L'agriculture est le principal secteur économique de la Côte d'Ivoire. Elle représente une grande partie de la production nationale et des revenus des populations rurales. Les changements climatiques qui affectent les conditions météorologiques et les régimes pluviométriques ont des conséquences nuisibles sur l'agriculture. Les périodes de sécheresse prolongées, associées à des pluies irrégulières, participent à la réduction de la productivité des cultures vivrières (comme le maïs, le riz, l'igname) et des cultures commerciales (comme le cacao et le café). L'érosion et la dégradation des sols dues à des phénomènes climatiques extrêmes entraînent la baisse de la fertilité des terres et affectent la capacité des agriculteurs à produire des rendements suffisants. Cette baisse des rendements agricoles met en péril la sécurité alimentaire des populations rurales, qui dépendent fortement de l'agriculture de subsistance, produite dans le milieu local. Le risque d'augmentation de la malnutrition, en particulier pour les groupes vulnérables (enfants, femmes enceintes), est plausible. Les pénuries alimentaires dues aux changements climatiques peuvent également conduire à des hausses des prix des produits alimentaires, ce qui affecte les populations urbaines et rurales. Les populations rurales ne manquent pas de le souligner, comme le mentionne l'un des leurs:

> Il ne pleut plus et on n'arrive pas à cultiver les champs. Souvent, la pluie commence et dès que tu plantes tes ignames, il n'y a plus de pluie et tous sèche. Des fois, la pluie vient tellement fort que tout pourrit. Tu vois un peu, une année, il avait trop plu et mon champ de manioc a totalement pourrit. C'est vraiment difficile, cette affaire de changements climatiques …. (Benoît, agriculteur à Djebonoua).

3.2. Impacts sur la santé publique

Les variations climatiques amplifient les dangers associés aux maladies infectieuses, en relation avec les conditions météorologiques, ainsi que les enjeux de santé publique. Les vagues de chaleur, les crues et la contamination de l'air peuvent détériorer la santé des communautés. L'extension des maladies hydriques et vectorielles, comme le choléra et la malaria, est amplifiée par les inondations et les vagues de chaleur extrêmes. Les enfants et les personnes âgées, en tant que groupes vulnérables, sont les plus exposés. L'augmentation de la contamination atmosphérique en zone urbaine peut provoquer des troubles respiratoires et cardiovasculaires. Selon Dr KONE (Médecin à Abidjan): «Les changements climatiques ont des conséquences sur la santé. Avec la hausse des températures, certaines maladies de la peau de développent. Quand il y a inondation, ce sont des maladies hydriques. Juste pour vous dire que les changements climatiques ont des conséquences néfastes sur la santé des populations ».

3.3. Impacts sur le foncier

Les changements climatiques, en modifiant les conditions environnementales, ont des effets directs et indirects sur la gestion foncière, l'accès à la terre et la sécurité des droits fonciers en Côte d'Ivoire. Ces impacts se manifestent sous plusieurs formes, affectant à la fois les structures de propriété foncière, les pratiques agricoles et les relations sociales dans les communautés rurales et urbaines. Les changements climatiques sont un facteur clé de la dégradation des sols et de l'érosion, deux phénomènes qui ont des répercussions directes sur l'utilisation des terres agricoles et leur rentabilité. Les pluies plus intenses et fréquentes, associées à des périodes de sécheresse prolongées, accélèrent l'érosion des sols et la perte de terres fertiles. Cette situation réduit la productivité agricole et engendre des conflits entre les exploitants agricoles à la recherche de terres fertiles. En effet, les terres érodées deviennent moins productives, ce qui pousse les populations rurales à chercher de nouvelles terres, exacerbant la pression foncière et les conflits sur les terres fertiles. La dégradation des sols et l'inaccessibilité croissante des terres agricoles fertiles contraignent certaines populations rurales à migrer vers des zones plus fertiles, souvent déjà occupées par d'autres communautés. A l'occasion, on observe une exclusion des populations vulnérables que sont les femmes et les cadets sociaux. Leur accès aux terres devient de plus en plus problématique. Les quelques terres auxquelles ils ont parfois accès sont de petites superficies et les moins fertiles. C'est d'ailleurs ce qu'Akissi Bah (paysanne à Brobo) exprime à travers ses propos : « Il ne pleut plus et les hommes aussi ne veulent même pas que nous les femmes ont prennent la terre pour faire nos champs. Ils prennent tout pour planter anacarde et ce qui reste ne représente rien. Nous les femmes on est obligé de se débrouiller avec ça. Les hommes sont trop méchants (sourire)… »

Selon les cadets, les aînés sociaux les qualifient de paresseux, d'irrespectueux alors qu'avec les changements climatiques ils n'ont pas accès aux terres et en plus l'agriculture n'est plus productive :

> Les vieux-là ont pris toutes les terres. Quand tu leur demandes, ce sont les terres qu'ils n'arrivent pas à cultiver qu'ils te donnent. Après c'est pour dire les jeunes sont paresseux, ils n'aiment pas le travail. Tu veux parler, on dit tu ne respectes pas. Pourtant, ils savent bien qu'il ne pleut plus et si la terre n'est pas bonne, tu ne peux pas avoir bonne récolte. Le problème même, c'est le manque de pluie qui crée tout ça. (Serge, jeune agriculteur à Djebonoua).

4. Discussion

Les résultats de la présente étude mettent en lumière les importants résultats de l'État ivoirien pour lutter contre les changements climatiques à travers des engagements internationaux, des réformes institutionnelles, des stratégies sectorielles et des actions éducatives. Ces résultats, bien que pertinents, ouvrent également la voie à une discussion critique. Celle-ci met en lumière la portée réelle des actions entreprises, leur cohérence, et leur efficacité dans le contexte ivoirien. Plusieurs chercheurs mettent en évidence les initiatives étatiques qui s'alignent sur les efforts globaux en matière de lutte contre les changements climatiques. Selon Kouadio et al (2024), la ratification de l'Accord de Paris par la Côte d'Ivoire et l'application des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) sont à saluer. Ils mettent en évidence que ces engagements ont conduit à l'élaboration de politiques sectorielles ambitieuses, en particulier dans les secteurs de l'agriculture durable, des énergies renouvelables et de la gestion forestière. Chambru et De Oliveira (2021) en tentant de questionner le changement climatique en Alpes du Nord sont parvenus aux résultats similaires à nos recherches en soulignant que la territorialisation des changements climatiques révèle en effet les paradoxes et les difficultés de mettre en œuvre des solutions alternatives au développement économique.

Il existe une importante documentation qui critique l'absence de perspective à long terme dans les politiques climatiques nationales. Selon A. Jordan et al (2010), le « court-termisme » inhérent aux politiques climatiques dans plusieurs pays en développement est lié à des cycles politiques rapides ainsi qu'à la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale, qui impose souvent ses propres agendas. En Côte d'Ivoire, cette incohérence stratégique pourrait être exacerbée par le défi d'ajuster des cadres politiques tels que la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) aux contextes locaux. De plus, F. Biermann et al. (2009) soulignent l'importance de la gouvernance à plusieurs niveaux pour le climat : sans des mécanismes de coordination verticale performants, les politiques pourraient se retrouver fragmentées et inadaptées. Cela confirme son observation mettant en évidence le décalage entre les niveaux national et local.

Des Plans Climat Territoriaux (PCT) comme ceux instaurés en France ou au Sénégal sont préconisés par la littérature, car ils offrent la possibilité d'ajuster les mesures climatiques aux

particularités locales. Leur manque en Côte d'Ivoire témoigne d'une trop grande centralisation. Cela illustre parfaitement ce que M. C. Lemos et A. Agrawal (2006) appellent le « paradoxe de la gouvernance environnementale dans les Suds » : des textes ambitieux mais rarement effectifs. Le problème de vulgarisation du droit rejoint les constats de J. Ribot (2009) sur l'exclusion des populations rurales des processus de décision et de régulation. Le Rapport du PNUE (2021) met en évidence que le laxisme institutionnel et la corruption, mentionnés précédemment, constituent également des obstacles considérables bien documentés. Il souligne que l'impunité environnementale diminue toute force dissuasive de la loi. Cela se manifeste fréquemment par une mise en œuvre sélective des lois, surtout lorsque des enjeux économiques sont concernés (par exemple, les secteurs extractifs ou agroalimentaires). Le rôle affaibli de l'ANDE, quant à lui illustre une incapacité récurrente des agences environnementales africaines à remplir leur mandat. J. Andrews, L. Pritchett et M. Woolcock (2017) parlent de « capacité de façade » : des institutions qui existent sur le papier mais ne disposent ni des ressources ni du pouvoir effectif. Cela se traduit par un déficit de contrôle, un usage minimal des outils technologiques et une dépendance aux partenaires techniques.

Conclusion

À travers cette recherche, il s'est agi d'analyser les insuffisances des pratiques d'acteurs et de déterminer l'impact des changements climatiques sur le développement local. Dans une approche qualitative, l'étude a mobilisé la revue documentaire, l'entretien et l'observation. Les résultats mettent en évidence que la faiblesse des capacités institutionnelles et le manque de personnel qualifié, des ressources financières limitées freinent l'application des lois environnementales. L'absence de sanctions dissuasives et d'incitations fiscales pour les acteurs engagés dans des pratiques responsables empêche l'émergence d'une économie verte.

À l'analyse, l'étude met en lumière l'absence de stratégie et de l'adoption d'une approche intégrée et inclusive en marge des contextuels locaux et des besoins des communautés. En conséquence, la modification du régime pluviométrique persiste et exacerbe les sécheresses de longue durée, les phénomènes climatiques extrêmes tels que les glissements de terrain, les éboulements, etc. Pour ainsi garantir un développement durable et inclusif, il devient essentiel d'adopter une stratégie de gouvernance renforcée avec l'amélioration de l'accès à des technologies appropriées pour une gestion équitable des ressources naturelles. Pour réussir ce défi, une meilleure coordination entre les acteurs locaux, nationaux et internationaux se présente comme un enjeu majeur.

Bibliographie

ANDREW Jordan et al., 2010, *Climate Change Policy in the European Union: Confronting the Dilemmas of Mitigation and Adaptation?* Cambridge University Press.

BIERMANN Franck et al., 2009, *The fragmentation of global governance architectures: A framework for analysis*. Global Environmental Politics, 9(4), 14–40. https://doi.org/10.1162/glep.2009.9.4.14.

KANDEL Robert, 2019, «La climatologie entre passé, présent et futur », Chapitre III, *Que sais-je?*, *5*, 63-99.

CHAMBRU Mikaël et Jean-Philippe De Oliveira, 2021, « Changement climatique et développement territorial en montagne : conflictualités et enjeux communicationnels », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], consulté le 14 avril 2025. URL : http://journals.openedition.org/rfsic/10306.

KOUADIO et al., 2024, Rapport de l'état d'avancement de la transition climatique en Côte d'Ivoire. Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique.

LEMOS Maria Carmen et Agrawal Arun, 2006, *Environmental governance*. Annual Review of Environment and Resources, 31(1), 297–325. https://doi.org/10.1146/annurev.energy.31.042605.135621.

MATTHEW Andrews et al., 2017, Building State Capability: Evidence, Analysis, Action. Oxford University Press.

OSTROM Elinor, 2010, *Polycentric systems for coping with collective action and global environmental change*. Global Environmental Change, 20(4), 550–557. https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2010.07.004.

PNUE, 2021, *Rapport sur l'état de l'environnement en Afrique de l'Ouest*. Nairobi : Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

RIBOT Jesse, 2004, *Waiting for Democracy: The Politics of Choice in Natural Resource Decentralization*. Washington, DC: World Resources Institute.

SAHNOUNE Sara, 2021, Le changement climatique ; Conséquence du développement durable. *Revue EL-Études de développement économique Volume*, *4*(08), 01-18.

WATTS Nick et al.; 2015, Health and climate change: policy responses to protect public health. *The Lancet*, 386(10006), 1861–1914. https://doi.org/10.1016/S0140-6736(15)60854-6.

.